Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260601-D14_04_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 28 mai 2026	Délibération N° 14-04-2026

Date de convocation : 21 mai 2026

Date d'affichage : 01 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 18

Votants : 19

Objet :

Tarification exceptionnelle – utilisation des locaux Camping des Sables Blancs pour un tournage de film

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, Mme Sophie BELLAY, M. Philippe BELZ, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Christine HOCHARD, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. David MARY, Mme Laurence MONFORT, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : M. Eddy LEMAITRE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Erwan DELSAUT

Mme Laurence MONFORT est désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre de la préparation d'un tournage de film au Camping municipal des Sables Blancs, l'équipe de production a sollicité la commune afin d'utiliser des locaux commerciaux vacants pour une partie des prises de vue. La mise à disposition du local serait prévue pour une durée de 20 jours.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer un tarif de 10,00 € /m² pour l'utilisation des locaux commerciaux du camping, puis d'appliquer un tarif supplémentaire de 200,00€ de forfait eau / électricité pour la période d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter le tarif de 10,00 €/m² pour l'utilisation des locaux commerciaux du camping et un tarif supplémentaire de 200,00€ de forfait eau / électricité pour la période d'utilisation et d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 01 juin 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)